



Initiateur : Etat

Période : 2020 - 2026

Objectif : renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser les moyens de leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat.

Principes : améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique.

Cet accompagnement repose sur 3 piliers :

- le soutien en ingénierie,
- des financements sur mesure (poste de chef de projet à hauteur de 75 %),
- l'accès à un réseau grâce au "club petites villes de demain".

Ce programme est intégré aux contrats de relance et de transition écologique (CRTE)